

[Texte]

federal government failed to intervene and uphold its trusteeship. The claim was made because dams will be constructed across the rivers, thus drying up a major source of livelihood for the James Bay Indians who still fish, hunt and trap for a living.

The Department of Indian Affairs and Northern Development has failed to clarify government policy in this dispute and has not provided any alternative for the James Bay Indians. Because the federal government failed to intervene quickly to solve the dispute, the Indian, Eskimo and Métis associations have decided to make representations on their own. At the March 21 meeting of the Standing Committee on Indian Affairs and Northern Development, departmental officials hid behind the excuse that the federal government has been requested by the James Bay native organizations not to become involved in the dispute. That remark was not surprising. Judging by its performance over the past four years in terms of promises made and promises kept, the department would be inconsistent if it had intervened in the dispute.

The government has full responsibility for all development north of the 60th parallel. If its actions south of the 60th parallel are any example of how this responsibility will be honoured, Canada's native peoples have every right to be concerned.

The Minister made some comments with reference to a preparation of native people for jobs which are being created in the north. I have great hesitation to accept these as being of a sincere nature and I can use a couple of examples in northern Alberta where job opportunities had been created and members of the House of Commons brought up the possibility of preparing people for these jobs well in advance of the time that they were ready. I am referring in particular to the development at Fort McMurray, Great Canadian Oil Sands Ltd., the development for Grande Cache, and the development at Grande Prairie for pulp and paper construction. In each of these three cases there was absolutely no effort—if there was any I have not heard about it—made to prepare the native Albertan to enter these jobs and take advantage of the opportunities that were expected in the area.

As you know, Mr. Chairman, unemployment in this area is up to 100 per cent in some of the Indian communities at times.

[Interprétation]

[Interprétation]

...l'autorité législative exclusive du Parlement du Canada s'étend aux Indiens et aux terres réservées aux Indiens...

Le ministre des Affaires indiennes a promis dans le cadre de la politique gouvernementale de 1969 sur les Indiens que l'on réglerait d'une façon équitable les différends concernant les traités et la question du contrôle par les Indiens de toutes les terres leur appartenant. Pourtant dans le différend récent qui est survenu au sujet du projet de développement de la Baie James, le gouvernement a manqué à sa parole. Deux ou moins sur cinq des rivières impliquées dans ce projet se trouvent dans ce qui était connu anciennement sous le nom de Terre de Rupert. Lorsqu'en décembre 1867 la Terre de Rupert s'est intégrée au Canada, le gouvernement fédéral a accepté de s'occuper entièrement de toutes les réclamations faites par les tribus indiennes en ce qui concerne les terres dont a besoin le gouvernement.

C'est le gouvernement fédéral qui a continué à assurer cette tutelle lorsque la Terre de Rupert a été attribuée à la province de Québec en vertu de la Loi de l'extension des frontières de Québec de 1912. Toutefois, dans le cas d'une récente revendication de l'Association des Indiens du Québec, en ce qui a trait à une compensation de 5 milliards de dollars, le gouvernement fédéral n'est pas intervenu en vertu de cette tutelle. Cette revendication a été faite, car on va construire des barrages sur ces rivières, ce qui asséchera une source importante de nourriture pour les Indiens de la Baie James qui continuent à faire de la pêche, de la chasse et du piégeage pour vivre.

Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien n'a pas établi quelle était la politique gouvernementale et n'a pas donné d'autre choix aux Indiens de la Baie James. Du fait que le gouvernement fédéral n'est pas intervenu rapidement pour mettre fin à ce différend, les associations d'Indiens, d'Esquimaux et Métis ont décidé de présenter leurs propres requêtes. Le 21 mars, lors de la réunion du comité permanent des affaires indiennes et du nord canadien, les fonctionnaires du ministère se sont retranchés derrière l'excuse selon laquelle les organisations d'autochtones de la Baie James lui avaient demandé de ne pas se mêler de ce différend. Ceci n'est pas une surprise; lorsqu'on voit ce que le gouvernement a fait ces 4 dernières années, ce qu'il a promis et les promesses qu'il a tenues, il aurait été fort étonnant qu'il intervienne dans ce différend.

Le gouvernement a toute la responsabilité de l'expansion du nord au-delà du sixantième parallèle. Si l'on doit prendre comme exemple la façon dont le gouvernement s'acquitte de ses responsabilités par ce qu'il a fait au sud du sixantième parallèle, alors les autochtones du Canada ont toutes les raisons d'être inquiets.

Le gouvernement a fait allusion à la préparation des autochtones pour occuper des emplois qu'on est en train de créer dans le Nord. J'ai du mal à croire à la sincérité du gouvernement et je puis fournir quelques exemples dans le nord de l'Alberta où des possibilités d'emplois avaient été créées et où des députés avaient indiqué qu'on pourrait préparer des gens à occuper des emplois longtemps avant que les emplois ne soient prêts. Je parle en particulier des travaux à Fort Murray, de la *Great Canadian Oil Sands*, de l'expansion à *Grande Cache* et des travaux d'installation pour les usines de pâte et papiers